

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-277 DU 28 MAI 1999

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES,
ministre de l'Environnement, de l'habitat et de
l'urbanisme de l'intérim du Président de la
République pour compter du 28 mai 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sylvain Adékpédjou
AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme
est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour
Abuja (République fédérale du nigéria).

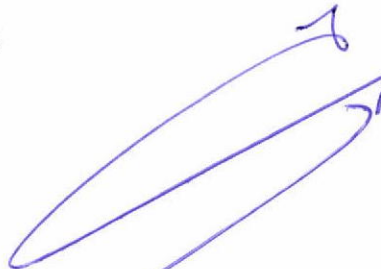
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-